

NÉGATIONNISME - JUDI REVER AU MIROIR DE BISESERO

(Mis en ligne sur le site <https://survie.org/> le 26 juin 2020)

Par Raphaël Doridant

Rwanda Complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda

La journaliste canadienne Judi Rever a publié en décembre 2019 un article dans l'hebdomadaire Marianne, dans lequel elle va jusqu'à prétendre que les Tutsis de Bisesero ont été massacrés par des commandos du Front Patriotique Rwandais (FPR), la rébellion majoritairement tutsie dirigée par Paul Kagame, qui se seraient mêlés aux milices hutues. Une accusation fallacieuse déjà propagée par les génocidaires eux-mêmes.

An english version of this article is now available [here](#), following this link

Rappel

Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 débuta le génocide des Tutsis du Rwanda, durant lequel 800000 à un million de personnes allaient être systématiquement exterminées pour le simple fait d'être nées tutsies. Ce génocide, qui commença en même temps que l'élimination du président Habyarimana et le coup d'Etat des extrémistes rassemblés au sein du "Hutu Power", était organisé, planifié... et prévisible. Mais les décideurs politiques et militaires français continuèrent à soutenir leurs alliés, y compris pendant le génocide et après celui-ci. Il fallut attendre 20 ans pour que le premier procès d'un génocidaire rwandais réfugié en France ait lieu. Concernant les complicités françaises, la justice va encore plus lentement... quand elle ne saborde pas tout simplement l'instruction des plaintes. En 2019, les 25èmes commémorations ont été l'occasion d'ouvrir encore un peu plus le débat sur le rôle de l'État français de 1990 à 1994.

Quand le génocide commence, en avril 1994, des dizaines de milliers de Tutsis se regroupent sur les hauteurs de Bisesero, à l'ouest du Rwanda, non loin de Kibuye. Ils résistent efficacement aux génocidaires jusqu'à ce qu'une grande offensive des Forces armées rwandaises (FAR) et des milices Interahamwe cause la mort de la plupart d'entre eux, les 13 et 14 mai. Les Tutsis ayant survécu à cette attaque massive se terrent, affamés, pourchassés quotidiennement par les milices et la population hutue, encadrée par les militaires rwandais et les autorités civiles. Le 27 juin, les soldats français de l'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994) découvrent à Bisesero une centaine de Tutsis dans un état de dénuement extrême. Ceux-ci disent être deux mille au total. Pourtant, durant trois jours, rien n'est tenté pour leur venir en aide. Lorsque, le 30 juin, ils sont enfin secourus par les Français, ils ne sont plus que 800, des centaines d'entre eux ayant été exterminés pendant ce laps de temps.

« L'histoire officielle »

Pour Judi Rever, il s'agit là de « *l'histoire officielle* ». En effet, selon elle, ce seraient des « *commandos issus des bataillons du FPR* » infiltrés au sein des milices hutues qui auraient massacré les Tutsis de Bisesero. Et ce, sur ordre de Paul Kagame, l'actuel chef de l'État rwandais, à l'époque commandant les troupes du FPR. « *Aux côtés de la milice hutue dite Interahamwe, ces commandos lancèrent une série d'attaques initiales dans la région, du milieu à la fin du mois de mai 1994, au plus fort du génocide* », écrit Judi Rever. Le but de cette « *stratégie d'intoxication* » aurait été de donner au FPR « *le capital politique nécessaire à la réalisation de ses ambitions nationales et internationales* ». En clair, lui donner, une fois parvenu au pouvoir, une légitimité politique : celle d'avoir mis fin au génocide, après que le FPR l'ait lui-même suscité, encouragé et partiellement commis.

Là où Judi Rever glose sur des commandos FPR sous les ordres de James Kabarebe et Charles Kayonga, agissant sur instruction de Paul Kagame, la Chambre de première instance puis la Chambre d'appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) établissent que ce sont les autorités rwandaises de l'époque, au plus haut niveau de l'État, qui ont organisé l'extermination des Tutsis de Bisesero.

Selon le Tribunal, dans la deuxième quinzaine d'avril, le ministre de l'Information Eliezer Niyitegeka « *a pris la tête de plus de 6 000 assaillants armés, dont des militaires, des agents de police et des Interahamwe dans le cadre d'une attaque de grande envergure perpétrée sur la colline de Muyira [à Bisesero] contre des réfugiés tutsis* ^[1] ». Le 3 mai s'est tenue à Kibuye une réunion rassemblant le Premier ministre, Jean Kambanda, le ministre de l'Intérieur Édouard Karemera, et le préfet Clément Kayishema. « *Au cours de cette réunion, Kayishema fait état de l'insécurité inquiétante qui règne à Bisesero du fait des personnes rassemblées à Bisesero et demande des renforts pour résoudre le problème* ^[2] ». Un meeting a lieu le même jour, au cours duquel Karemera et le président du MRND (Mouvement Républicain National pour le Développement – le parti du défunt président Habyarimana), Mathieu Ndirumutse, incitent directement et publiquement à commettre le génocide, en présence de Kambanda et de Niyitegeka ^[3].

Les attaques les plus meurtrières dans la région de Bisesero ont lieu dix jours plus tard, les 13 et 14 mai 1994. Kayishema y participe ^[4]. Il « *dirigeait les attaques [...], donnait des instructions aux soldats [...] ou ordonnait aux assaillants de monter à l'assaut* ^[5] ». Pour sa part, Niyitegeka « *a orchestré avec d'autres meneurs* » l'attaque de grande envergure du 13 mai ^[6]. Le soir du 13 mai, il a tenu une réunion « *dans le but d'arrêter le programme des tueries prévues pour le lendemain et de les organiser contre les Tutsis à Bisesero, dont le nombre s'élevait à près de 60 000. Près de 5 000 personnes ont assisté à la réunion* ^[7] ». Le 16 mai, le président de la République par intérim, Théodore Sindikubwabo, tient une « *réunion de sécurité* » en présence du préfet Kayishema, au cours de laquelle il félicite les FAR et la population de Kibuye, encourageant ainsi, selon le TPIR, « *la population à attaquer et détruire les Tutsis en tant que groupe* ^[8] ».

Vers le 10 juin 1994, le ministre de l'Information Niyitegeka « *a assisté en sa qualité de responsable à une réunion tenue à la préfecture de Kibuye [qui] avait pour objet de trouver les moyens à mettre en œuvre pour tuer tous les Tutsis à Bisesero* ^[9] ». Une autre réunion a lieu une semaine plus tard, vers le 17 juin 1994, pendant laquelle Niyitegeka « *a tracé un plan à suivre aux fins de la perpétration de l'attaque du lendemain* ^[10] ». Le 18 juin, le ministre de l'Intérieur Karemera, « *agissant au nom du gouvernement intérimaire, a ordonné une opération de*

nettoyage à Bisesero ». Dans ce but, il écrit au lieutenant-colonel Nsengiyumva, commandant le secteur opérationnel de Gisenyi, au préfet Kayishema et au commandant opérationnel du secteur de Kibuye pour requérir leur assistance dans cette opération ^[11].

Témoignages indirects, anonymes, non crédibles

Judi Rever ne s'est visiblement pas donné la peine de lire les jugements rendus par le TPIR concernant le génocide à Bisesero. Les magistrats ont pourtant passé de longs mois à entendre les témoins de l'accusation et de la défense, contre-interrogés par la partie adverse, et à examiner les preuves matérielles, avant de rendre un jugement collégial, en première instance puis en appel.

Faisant table rase de l'énorme travail d'établissement des faits réalisé par le TPIR, Judi Rever se contente, elle, de présenter des témoignages indirects, anonymes, ou à la crédibilité inexistante. L'un des témoins qu'elle cite indique que « *ceux qui ont participé à l'opération le lui ont dit et qu'ils étaient membres des commandos des bataillons de Kagame* ». Un autre a entendu les gens du FPR parler, dans les bars, « *de ce qu'ils avaient fait, de combien de Tutsis avaient été tués* ». Des sources non précisées « *établissent que des centaines de membres des commandos FPR effectuèrent une descente sur Bisesero et les zones environnantes* ».

Le seul témoin identifiable est James Munyandinda. Présenté comme faisant partie de la garde rapprochée de Kagame, il aurait, en mai, juin et début juillet 1994, « *entendu Kagame demander par radio à Kabarebe comment ça se passait à Bisesero [...] si les massacres avaient réussi* ». Munyandinda n'est pas un inconnu. Il a témoigné en 2017 dans l'instruction ouverte à Paris sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana, qui a donné le signal du déclenchement du génocide des Tutsis. Il se disait témoin direct du chargement par le FPR des missiles ayant servi à abattre l'avion d'Habyarimana. Malheureusement, sa description des faits ne collait pas avec celle de deux autres prétendus témoins des mêmes faits (*Jeune Afrique*, « *France-Rwanda : les contradictions du nouveau témoin qui incrimine le FPR dans l'attentat du 6 avril 1994* », 17/10/2017). Et pour cause : la thèse d'un attentat commis par le FPR a été anéantie en 2012 par une expertise balistique réalisée par la justice française, corroborée par les témoignages de militaires français et belges. Cette expertise fait partir les missiles du camp militaire de Kanombe, fief des officiers hutus extrémistes, un endroit inaccessible à un commando FPR. Monarchiste et violemment opposé au président Kagame, Munyandinda en a-t-il trop fait afin d'accuser le chef de l'État rwandais ? Dès lors, comment ne pas le soupçonner de mentir à nouveau à propos du génocide à Bisesero ? Friande de témoins ayant été dans le secret des dieux, Rever cite encore « *un ancien haut responsable du renseignement du FPR* » qui « *affirme que les forces militaires hutues officielles avaient fui la région vers la fin juin et ne prirent pas part directement à la tuerie des Tutsis* ». S'il existe réellement, ce témoin anonyme n'a pas dû faire carrière dans le renseignement car des documents militaires français font pour leur part état de la présence des FAR près de Kibuye jusqu'au 18 juillet 1994 ^[12]. Le 27 juin, en particulier, une attaque contre les Tutsis de Bisesero est rapportée par le Bureau renseignement de l'opération Turquoise : « *Le 27 vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadrés par des militaires, a attaqué une colline dans la région de Gisovu (25 Sud Kibuye) ; 200 Tutsis originaires de la commune, étaient regroupés dans le secteur et faisaient l'objet de menaces de la part des Hutus* ^[13].

Fin juin 1994, en effet, les soldats de l'opération Turquoise commencent à pénétrer dans le sud-ouest du Rwanda, notamment dans la région de Kibuye. Présentée officiellement comme une opération humanitaire visant à mettre fin aux massacres, Turquoise poursuivait aussi un autre

but : empêcher l'avancée du FPR et préserver le « pays hutu » ^[14]. Mais pour Judi Rever, « *les accusations antifrançaises ne sont qu'une manœuvre transparente visant à faire diversion du rôle majeur du FPR dans le massacre des Tutsis* », y compris ceux de Bisesero : « *par une de ses opérations les plus diaboliques et les mieux planifiées de 1994, c'est bien le FPR qui finit par écraser la résistance des Tutsis de Bisesero, s'assurant de leur mort par milliers fin juin, alors que l'armée française arrivait au Rwanda pour y conduire une mission d'aide humanitaire* ».

L'abandon des Tutsis de Bisesero par les militaires français

Ce récit est mis à mal par les faits. C'est le 26 juin que des journalistes informent des militaires français que le génocide se poursuit non loin de là, à Bisesero. Le 27 juin, un détachement aux ordres du capitaine de frégate Marin Gillier prend position à Gishyita, à quelques kilomètres à vol d'oiseau de Bisesero. En fin de matinée, Gillier observe le départ d'une centaine d'hommes armés vers Bisesero, puis l'attaque qu'ils mènent à cet endroit. Dans son compte rendu quotidien à son supérieur, le colonel Rosier, chef des forces spéciales de Turquoise, Gillier parle de « combats » et non de massacres, malgré les informations reçues la veille de la part des reporters.

Au début de l'après-midi du 27 juin, une patrouille commandée par le lieutenant-colonel Duval se rend à Bisesero, apparemment sans en informer Gillier. Un survivant tutsi, Éric Nzabihimana, force les Français à s'arrêter. Une centaine de Tutsis dans un état de dénuement extrême, certains blessés, viennent alors à leur rencontre. Ils disent être deux mille, disséminés sur les collines. Duval repart en les laissant sans protection, leur conseillant de retourner se cacher en attendant le retour des Français « *dans deux ou trois jours* ». Le soir, il rend compte à sa hiérarchie, mais durant trois jours, rien n'est mis en œuvre pour secourir ces survivants dont la situation est pourtant relatée dans les documents militaires français ^[15] et dans la presse (RFI le 28 juin, *Le Figaro* et *Libération* le 29 juin).

Le 30 juin, les commandos de marine de Gillier traversent Bisesero, mais sans instructions de sauver les Tutsis. C'est l'élément de queue de ce détachement, formé de militaires du 13^{ème} Régiment de Dragons Parachutistes et de gendarmes du GIGN – dont l'adjudant-chef Thierry Prungnaud – et commandé par le capitaine Dunant, qui prend l'initiative d'aller à leur rencontre. Cette fois, les Français restent avec les survivants tutsis et déclenchent leur sauvetage. Gillier revient sur les lieux et découvre la réalité du génocide. Le lendemain, il va demander des comptes au bourgmestre de Gishyita, d'où partaient les attaques vers Bisesero, et pas aux infiltrés du FPR chers à Judi Rever, dont il n'a trouvé aucune trace, comme il l'écrit en 1998 à la Mission d'information parlementaire française ^[16].

Entre le 27 et le 30 juin, des centaines de Tutsis ont été exterminés à Bisesero, alors que les troupes françaises, informées, se trouvaient à quelques kilomètres à vol d'oiseau. Cette inaction a-t-elle été délibérée, dans le but de laisser le champ libre aux tueurs ? L'instruction ouverte par la justice française en 2005 est en cours de clôture, alors que des questions cruciales sont toujours sans réponse : pourquoi, du 27 au 30 juin, le capitaine de frégate Marin Gillier et son supérieur le colonel Rosier disent-ils à la presse que se trouvent à Bisesero des « hommes du FPR » et non des civils tutsis en cours d'extermination ? Les hommes de Marin Gillier, basés à Gishyita, ont-ils, entre le 27 et le 30 juin, laissé les tueurs se rendant à Bisesero franchir sans encombre leur point de contrôle, comme l'affirment des témoins ? Surtout, pourquoi aucun ordre de secourir les Tutsis de Bisesero n'a-t-il été donné par la hiérarchie militaire, sur place et à Paris ^[17] ?

Judi Rever dans les pas des génocidaires

Judi Rever a manifestement manqué à son devoir de journaliste en ne confrontant les témoignages qu'elle avait recueillis ni aux jugements du TPIR concernant le génocide à Bisesero, ni aux documents militaires français de l'opération Turquoise. Trop paresseuse pour recouper ses sources, la trop crédule Judi Rever s'est-elle laissée abuser par ses témoins ? A moins que tout son article ne relève d'une désinformation délibérée ? Quoiqu'il en soit, son récit perverti du génocide des Tutsis de Bisesero vient alimenter une thèse chère aux négationnistes. Une thèse que Judi Rever énonce elle-même : « *Les Tutsis de l'intérieur, c'est-à-dire ceux vivant au Rwanda par opposition à ceux qui grandirent comme réfugiés en Ouganda, au Burundi, au Congo et en Tanzanie, furent sacrifiés sur l'autel des vastes ambitions du FPR* ».

Cette accusation, reprise aussi par le juriste belge Filip Reyntjens et le sociologue français André Guichaoua, a été lancée par les génocidaires eux-mêmes. L'ancien président du MRND, Mathieu Ndirumpatse, écrivait ainsi, en 1996 : « *La vie des Tutsis ne constituait pas la préoccupation prioritaire du FPR. Ils pouvaient tous mourir, si cela était le prix du pouvoir* ^[18] ». Balayant d'un revers de main expertise balistique et témoignages dignes de foi, Reyntjens et Guichaoua font du FPR le responsable de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, pour mieux lui reprocher d'avoir pris le risque de déclencher le génocide des Tutsis de l'intérieur, les « sacrifiant » ainsi à sa conquête du pouvoir. Judi Rever, elle, applique au cas de Bisesero la fable énoncée par l'idéologue extrémiste Ferdinand Nahimana, condamné par le TPIR : « *Le général Paul Kagame a infiltré ses soldats parmi les jeunes contrôlant les barrages routiers. Ces infiltrés avaient le rôle de tuer le plus de personnes possible, d'exposer leurs corps sur les routes dans le but d'attirer l'attention des journalistes sur les atrocités en cours au Rwanda, de les amener à accuser le gouvernement d'être responsable des massacres et de le condamner à travers la presse internationale.* ^[19] ».

Rever suggère aussi que le génocide des Tutsis aurait été prémédité par... le FPR : « *Débutée en février 1992, la formation des commandos se termina en août 1993. [...] A la fin 1993, explique un officier supérieur, les commandos constituaient un groupe très important. Les soldats affirment que plusieurs milliers de jeunes hommes suivirent la formation commando et furent déployés à Kigali et dans tout le Rwanda en janvier 1994, prêts à agir après l'assassinat d'Habyarimana le 6 avril 1994* ». Elle donne ainsi une signification inédite à « l'accusation en miroir », qui consistait à attribuer faussement au FPR et plus largement aux Tutsis un projet de génocide des Hutus au moment même où les extrémistes hutus préparaient celui des Tutsis.

Pour Judi Rever, l'intention génocidaire n'est plus l'apanage du gouvernement intérimaire rwandais et des extrémistes hutus, elle revient au FPR de Paul Kagame. Pareil forçage de l'histoire, pareille impudeur laissent sans voix et nous rappellent douloureusement ce que l'historien Pierre Vidal-Naquet écrivait à propos de l'entreprise négationniste : « *Sa perfidie est précisément d'apparaître pour ce qu'elle n'est pas, un effort pour écrire et penser l'histoire. Il ne s'agit pas de construire un récit vrai. Il ne s'agit pas non plus de réviser les acquis prétendus de la science historique* ». Il s'agit de tromper, sans vergogne, assassinant ainsi les victimes une seconde fois.

Raphaël Doridant

Marianne et les négationnistes



Le 18 mars 2018, l'essayiste Natacha Polony déclarait sur France Inter face à Raphaël Glucksmann, au sujet du génocide des Tutsis au Rwanda : « *on avait des salauds face à d'autres salauds* ». Pas de quoi nuire à sa carrière : six mois après, elle est nommée directrice de la rédaction de l'hebdomadaire Marianne, auquel contribue déjà Pierre Péan, confusionniste de renom concernant la politique de la France au Rwanda. En décembre 2019, Marianne publie un texte de Péan (mort cinq mois plus tôt) avec "l'enquête" de Judi Rever, accompagnés d'un chapeau qui étrille les observateurs qui, « *avec plus ou moins de sincérité, portés par de fortes convictions supposément anticolonialistes et une compassion pour les victimes tutsies interdisant le moindre doute, poursuivent un combat dont la France, "complice", estiment-ils, des génocidaires hutus, reste le seul et principal objectif. Et gare à qui ne partage pas leur credo, en partie ou en totalité, et se voit immédiatement qualifié de "négationniste"* ». Rassurons Natacha Polony et Marianne qui, à l'instar de l'hebdomadaire *Le 1* (voir son n°140, 1er février 2017), incarnent cette gauche qui ne cherche même plus à être supposément anticolonialiste : la qualification de "négationniste" n'est pas immédiate, ni utilisée à la légère. Il est vrai, en revanche, que la documentation des complicités françaises est notre objectif premier, puisqu'il s'agit d'une politique menée en notre nom. Insupportable pour Natacha Polony et la rédaction d'un média qui a pour nom l'emblème de la République, semble-t-il.

^[1] TPIR, Chambre de première instance I, Le Procureur contre Eliezer Niyitegeka, ICTR-96-14-T, § 115. Jugement rendu le 16 mai 2003.

^[2] TPIR, Chambre de première instance II, Le Procureur contre Clément Kayishema et Obed Runzindana, ICTR-95-1-A, § 406. Jugement rendu le 21 mai 1999.

^[3] TPIR, Chambre d'appel, Édouard Karemera et Mathieu Ndirumutse contre le Procureur, ICTR-98-44-A, § 472 à 491. Arrêt rendu le 29 septembre 2014.

^[4] TPIR, Chambre de première instance II, Le Procureur contre Clément Kayishema et Obed Runzindana, ICTR-95-1-A, § 430.

^[5] TPIR, Chambre d'appel, Le Procureur contre Clément Kayishema et Obed Runzindana, ICTR-95-1-A, § 251 (et suivants). Arrêt rendu le 1er juin 2001.

^[6] TPIR, Chambre de première instance I, Le Procureur contre Eliezer Niyitegeka, ICTR-96-14-T, § 178. Jugement rendu le 16 mai 2003.

^[7] TPIR, Chambre de première instance I, Le Procureur contre Eliezer Niyitegeka, ICTR-96-14-T, § 257.

^[8] TPIR, Chambre d'appel, Édouard Karemera et Mathieu Ndirumutse contre le Procureur, ICTR-98-44-A, § 502.

^{9]} TPIR, Chambre de première instance I, Le Procureur contre Eliezer Niyitegeka, ICTR-96-14-T, § 225.

^{10]} TPIR, Chambre de première instance I, Le Procureur contre Eliezer Niyitegeka, ICTR-96-14-T, § 268.

^{11]} TPIR, Chambre d'appel, Édouard Karemera et Mathieu Ngirumpatse contre le Procureur, ICTR-98-44-A, § 572.

^{12]} Raphaël Doridant et François Graner, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agone, 2020, p. 191-192.

^{13]} Cf. Benoît Collombat, « Rwanda : les documents qui accusent la France », [France Inter, 30 novembre 2015](#). »

^{14]} Raphaël Doridant et François Graner, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, op. cit., p. 188-215.

^{15]} Cf. Benoît Collombat, « Rwanda : les documents qui accusent la France », [France Inter, 30 novembre 2015](#).

^{16]} « Note du Capitaine de frégate Marin Gillier, 30 juin 1998. Intervention à Bisesero », in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, tome II, Annexes, annexe 9.C, p. 402 et 404.

^{17]} https://survie.org/IMG/pdf/survie_dossier_synthese_bisesero_30-10-2018.pdf

^{18]} Mathieu Ngirumpatse, *La tragédie rwandaise : l'autre face de l'histoire*, s. l., s. d. (1996 ?), p. 7.

^{19]} Ferdinand Nahimana, *Rwanda. Les virages ratés*, éditions des sources du Nil, 2007, p. 406.